Vide-greniers

21 septembre 2025

Inscription

Nom/Prénom : .....

Adresse :

.....

Téléphone :.....

Mail (obligatoire pour envoi du droit d'exposition) :

.....

Nombre d'emplacements souhaités :.....

INFORMATIONS

Réservé aux habitants de la commune et de Rambouillet Territoires

(fournir un justificatif de domicile)

MAXIMUM : 3 emplacements par exposant.

Tarif : 12 € l'emplacement de 3 m. (paiement par chèque)

A votre arrivée sur le lieu d'exposition, vous devrez vous présenter au point d'accueil

(entrée du champ de foire) muni de votre « droit d'exposition ».

La mise en place s'effectuera impérativement entre 6h00 et 08h30.

Attention ! Les véhicules des exposants resteront obligatoirement sur le site tout

le temps de la manifestation (départ après 18h00).

Les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

Les emplacements devront être rendus vides de tout objet ou emballage :

Merci de prévoir vos sacs poubelles et de les emporter avec vous à la fin du vide-greniers.

La vente d'animaux ou de produits alimentaires est strictement interdite.

Vide-greniers

21 septembre 2025

Inscription

Nom/Prénom : .....

Adresse :

.....

Téléphone :.....

Mail (obligatoire pour envoi du droit d'exposition) :

.....

Nombre d'emplacements souhaités :.....

INFORMATIONS

Réservé aux habitants de la commune et de Rambouillet Territoires

(fournir un justificatif de domicile)

MAXIMUM : 3 emplacements par exposant.

Tarif : 12 € l'emplacement de 3 m. (paiement par chèque)

A votre arrivée sur le lieu d'exposition, vous devrez vous présenter au point d'accueil

(entrée du champ de foire) muni de votre « droit d'exposition ».

La mise en place s'effectuera impérativement entre 6h00 et 08h30.

Attention ! Les véhicules des exposants resteront obligatoirement sur le site tout

le temps de la manifestation (départ après 18h00).

Les places seront attribuées par ordre d'arrivée.

Les emplacements devront être rendus vides de tout objet ou emballage :

Merci de prévoir vos sacs poubelles et de les emporter avec vous à la fin du vide-greniers.

La vente d'animaux ou de produits alimentaires est strictement interdite.